



# Top Assistance

A vos côtés 24 h / 24 h,  
en Belgique et à l'étranger !

Pour votre famille  
et votre voiture.



## Des ennuis en Belgique ?

Vous vous apprêtez à rentrer chez vous mais vous vous apercevez que vous avez perdu vos clés.  
Que faire ? Appelez l'assistance, elle vous envoie un serrurier en cas de perte ou de vol de clés.

### Votre Top Assistance :

- ✓ organise aussi votre hospitalisation ;
- ✓ vous conduit à l'hôtel si votre domicile est sinistré ;
- ✓ vous renseigne un service de dépannage en plomberie, menuiserie, électricité, etc. ;
- ✓ ...



### La Top Assistance ne couvre pas :

- les frais que vous engagez sans accord préalable de l'assisteur [sauf disposition contraire prévue dans le contrat].
- le besoin d'assistance survenu alors que vous vous trouviez en état d'ivresse, d'intoxication alcoolique punissable ou dans un état analogue.

## Des ennuis de voiture en Belgique ?



Vous partez travailler, votre véhicule ne démarre pas. L'assistance vous envoie un technicien et vous dépanne si possible ou remorque votre véhicule jusqu'au garage de votre choix.

### Votre Top Assistance :

- ✓ met aussi un véhicule de remplacement [catégorie B] à votre disposition durant 15 jours en cas de vol ou si les réparations ne peuvent pas être effectuées dans les 24 h ;
- ✓ met un véhicule de remplacement de luxe [type Mercedes E] à votre disposition si vous avez choisi l'option « Upgrade Véhicule de remplacement » ;
- ✓ ...

## Des ennuis à l'étranger ?

Pendant vos vacances à l'étranger, vous glissez au bord de la piscine et vous vous cassez la jambe. L'assistance organise votre hospitalisation et rembourse jusqu'à 50 000 euros de frais médicaux ou d'hospitalisation.



### Votre Top Assistance :

- ✓ paie aussi vos frais d'hôtel si votre séjour doit être prolongé pour raisons médicales ou cas de force majeure ;
- ✓ vous rapatrie, ainsi que vos proches et les animaux qui vous accompagnent ;
- ✓ organise votre retour si un de vos proches en Belgique est hospitalisé, décédé ou si votre domicile est sinistré ;
- ✓ paie tous vos frais médicaux à l'étranger [sans limite] si vous avez choisi l'option « Frais médicaux illimités » ;
- ✓ ...



## Des ennuis de voiture à l'étranger<sup>1</sup> ?

Vous partez en vacances, mais tombez en panne sur l'autoroute. Après vous être mis en sécurité, appelez l'assistance. Elle met un véhicule de remplacement à votre disposition durant 7 jours et paie vos frais d'hôtel en attendant la réparation lorsqu'elle ne peut être effectuée dans les 24 h.

### Votre Top Assistance :

- ✓ répare votre véhicule sur place ou le remorque jusqu'au garage ;
- ✓ rapatrie votre véhicule accidenté ou retrouvé après un vol ;
- ✓ ...

<sup>1</sup> Dans les pays validés sur votre carte verte.

En Belgique et à l'étranger, seul ou avec votre famille, vous pouvez compter sur la **Top Assistance** d'AG Insurance en cas de problème.

# Un coup de téléphone suffit !

Que vous soyez malade ou en panne, en Belgique ou à l'étranger, un simple appel suffit pour que la Top Assistance vous vienne en aide.

Lors de la signature de votre contrat, votre courtier vous remettra une lettre reprenant 2 autocollants et 2 cartes Top Assistance.

Conservez-les bien et enregistrez le numéro d'appel de la Top Assistance dans votre GSM !



# Optez pour le top de l'assistance !

La **Top Assistance** d'AG Insurance, une assistance performante pour vous, vos proches et votre véhicule, partout dans le monde et 24 h / 24 h !

Votre courtier

Top Assistance est un produit d'assurance d'AG Insurance. Il s'agit d'un contrat d'assurance souscrit pour une durée de 1 an avec tacite reconduction pour la même période sauf avis contraire d'une des parties exprimé au moins 3 mois avant la date d'échéance du contrat.

Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG Insurance. L'étendue exacte des garanties et leur durée figurent dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be). Cette information, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire en assurances. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre intermédiaire en assurances. En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG Insurance (fax : 02 664 76 64, mail : [customercomplaints@aginsurance.be](mailto:customercomplaints@aginsurance.be)).

Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à l'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél.: 02 547 58 71 - fax : 02 547 59 75 - [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as)).

 **Votre Courtier** Votre meilleure Assurance



AG Insurance sa - Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849  
[www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be) - Tél. +32(0)2 664 81 11

Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berliaimont 14, 1000 Bruxelles

Editeur Responsable : Johan Adriaen